

EN BREF

Saveurs de l'année

La pomme Ariane a été une nouvelle fois reconnue « Saveur de l'année 2015 » par un jury de 120 consommateurs et récompensée pour son bon goût, sa texture juteuse et sa couleur bien rouge. Vue par le grand public, Ariane est « juteuse, croquante et appétissante d'aspect ».

Coup de projecteur

L'Interprofession des fruits et légumes d'Alsace a créé un nouveau concept autour du navet salé qui devient désormais le navet blanc confit d'Alsace. Afin de donner aux consommateurs alsaciens des idées pour le cuisiner, un partenariat a été mis en place avec le lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch-Graffenstaden. Un groupe d'étudiants a en effet composé un livret de 13 recettes à base de ce légume transformé emblématique de la région.

Pub Biocoop

La demande de référé contre la publicité de l'enseigne Biocoop, incitant à ne pas manger de « pommes traitées chimiquement » posée par Interfel et l'ANPP, a été rejetée par le Tribunal de grande instance de Paris. Celui-ci a jugé que le « consommateur n'ignore rien des risques liés à l'emploi de substances chimiques de synthèse et qu'il les a donc à l'esprit lorsqu'il est mis en présence des visuels sub-mentionnés ».

Antarès® de retour

La pomme Antarès® est de retour sur les étals. Son goût savoureux et son croquant la rendent aussi bonne crue que cuite. Au Verger de la Blotière, dans le Maine-et-Loire, sa cueillette s'effectue à maturité et en plusieurs passages. L'entreprise, membre de l'Association Demain la Terre, participe à la recherche et l'échange entre producteurs autour de pratiques favorisant la biodiversité pour lutter contre les ravageurs.

L'Euro-Méditerranée des fruits et légumes

Arbomed Le réseau euro-méditerranéen des producteurs de fruits et légumes, confirme sa volonté d'avancer vers les objectifs communs tels que le pilotage de l'irrigation, l'observatoire économique et les partenariats.

Le réseau des producteurs de fruits et légumes Arbomed, initié par l'Areflh et Fert⁽¹⁾, s'est réuni à Tunis fin octobre. Ce réseau rassemble des organisations de producteurs de sept pays méditerranéens (Albanie, Algérie, Espagne, France, Italie, Maroc, Tunisie) qui se sont donné pour objectifs de mieux gérer les concurrences, de développer des complémentarités et enfin d'aborder ensemble des enjeux techniques ou commerciaux qui se situent de plus en plus souvent à l'échelle méditerranéenne, tel que le changement climatique. Le pilotage de l'irrigation pour une meilleure gestion de la ressource en eau et l'observatoire de la production et des marchés sont deux axes de travail validés lors de la réunion.

Horizon 2020

Un des thèmes clés concernant les partenariats possibles entre les producteurs des deux rives de la Méditerranée a aussi été approuvé. Il pourrait déboucher notamment sur l'organisation de



Le réseau Arbomed rassemble des producteurs de fruits et légumes de 6 pays méditerranéens.

rencontres B to B entre producteurs. Il a également été décidé de partager les expériences de chaque pays dans l'organisation de la production et de la filière afin de renforcer le pouvoir économique des producteurs sur le marché. Cette réunion a aussi donné lieu à la nomination des membres du Comité de Pilotage, qui réunit deux représentants de chaque pays. Les deux co-présidents du Comité de pilotage ont été élus : Adel Messaoudi (Utap, Tunisie) et André Pinatel (Areflh, France). Lors de ces journées d'échanges, des visites d'exploitations ont

été organisées par l'Utap et le GIFruits dans les délégations de Sbikha et d'El Fahs, ainsi qu'une visite du Siat (Salon international de l'agriculture tunisien). La dernière journée a été consacrée à une réunion de travail sur l'élaboration d'une réponse à un appel d'offre de l'Union européenne « Horizon 2020 » sur la gestion de la ressource en eau. ■

⁽¹⁾Assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles. www.areflh.org

⁽²⁾Fert est une association française de coopération internationale issue de la profession agricole. www.fert.fr

Nouveau soutien européen

Tous les fonds du programme de soutien aux fruits et légumes de l'Union européenne, de 165 millions d'euros, pour faire face à l'embargo russe, n'ayant pas été dépensés, Bruxelles prolonge de six mois la période de mise en œuvre de ce dispositif arrivé à expiration le 31 décembre 2014. Les mesures de soutien concernent le retrait pour la distribution gratuite et pour utilisations non

alimentaires, la récolte en vert ou la non récolte. Comme précédemment, les producteurs qui ne font pas partie d'organisations de producteurs pourront également en bénéficier avec un taux d'indemnisation moindre. Une annexe spécifiera également les volumes pour les six mois à venir pour les douze Etats membres les plus concernés, en se basant sur leurs volumes d'export de la période de

janvier à mai ces trois dernières années, afin d'éviter certains abus qui ont pu avoir lieu lors de la précédente mise en œuvre du programme. Ce sont principalement les producteurs de pommes polonaises qui devraient profiter de cette seconde phase. La France a une nouvelle fois insisté sur la nécessité de laisser plus de marge de manœuvre aux organisations de producteurs pour utiliser les fonds. ■